



Compte rendu du Conseil Communal du 18 janvier 2021

Affiché le 25 janvier 2021

CONSEIL COMMUNAL DE VIRE Séance du 18 janvier 2021 à 20h30

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, le Conseil Communal de Vire s'est réuni en salle municipale des mariages à l'hôtel de ville de Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de M. Le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communaux le huit janvier deux mille vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire le huit janvier deux mille vingt et un.

Liste des élus présents, excusés et absents :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Quorum (9) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membre absent : 0

Soit un nombre de 21 conseillers présents et 4 pouvoirs.

Un quorum de 9 atteint pour 21 conseillers présents.

La séance est ouverte à 20h35 par M. Le Maire Marc ANDREU SABATER.

M. Le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation du PV du 30 novembre 2020.

Mme Dubourguals est désignée secrétaire de séance.

Discussion début de séance :

Marc ANDREU SABATER : Le Centre de vaccination a été mis en place à Vire, je souhaite donc faire un point avec vous, j'avais indiqué au préfet que la collectivité était prête à s'engager afin de mettre en place ce centre, le préfet a confirmé l'existence de ce centre qui a été positionné sur la clinique Notre Dame, un gros travail a été fait et ce en très peu de temps en effet on a mis en place le centre de vaccination en 2 jours seulement. On s'est engagé à prendre en charge toute la partie administrative c'est à dire l'accueil téléphonique et la partie secrétariat médical (l'accueil des personnes qui se font vacciner, la saisie informatique immédiate).

Cela s'est fait rapidement et cela a été mis en place lundi de la semaine dernière, le centre fonctionne j'y suis allé samedi dernier et dès le matin on a mis en place des vaccinations et on a eu plus de 60 appels de personnes souhaitant se faire vacciner, mais évidemment il y a des priorités d'âge. Aujourd'hui on vaccine les plus de 75 ans, on a des appels multiples de personnes qui souhaitent se faire vacciner.

Beaucoup de moyens humains ont été mis en place et je souhaite remercier le personnel de la collectivité qui s'est mobilisé afin que ce centre de vaccination voit le jour et fonctionne à ce jour. L'augmentation de la prise en charge a été assez incroyable on a dû adapter les moyens, car la commande était de deux personnes à plein temps (une personne qui gère la partie téléphonique et une autre qui fait du secrétariat médical) vendredi nous étions à 6 agents à plein temps (4 pour les rendez-vous téléphoniques et les demandes de renseignements et 2 personnes sur le site de la clinique).

C'est donc un gros effort de la collectivité, je tiens à préciser qu'aucune rémunération n'est en jeu ni de notre côté ni de la part de la clinique, les seules rémunérations elles sont pour le personnel soignant. Donc avec ce centre on s'inscrit dans la durée et on a appelé au volontariat dans nos services et je remercie les agents qui jouent le jeu et qui font un autre métier que le leur. Aujourd'hui c'est beaucoup de nos agents qui sont au service culturel qui s'occupe de cela, ils répondent aux inquiétudes des habitants et ils répondent aux usagers.

On a donc 4 personnes au sein de la collectivité qui répondent au téléphone, cela représente environ 40 appels par heure pour la journée de vendredi par exemple ce qui représente le positionnement de 4 journées de rendez-vous. C'est très important que l'on ait ce centre de vaccination et ce partenariat reste unique et il fonctionne notamment en lien avec les médecins et les infirmiers et je souhaite vraiment remercier notre personnel qui ont accepté de modifier leur métier et de subir la pression. Il n'est pas question que les 6 personnes restent pendant plusieurs mois à faire cela.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner et je suis très fière que notre collectivité soit à ce point engagée sur ce centre de vaccination et cela n'aurait pas été possible sans l'engagement de nos agents. On disait que les français étaient réticents à se faire vacciner, sur notre territoire on constate que c'est plutôt l'inverse, la question est plus au niveau logistique et cela est lié notamment au nombre de vaccins, d'ailleurs l'ARS a accepté notre demande de mettre en place une seconde ligne de vaccination afin de doubler notre capacité à vacciner et ce dès aujourd'hui, j'espère juste qu'il n'y aura pas de rupture dans la fourniture de vaccin.

Ce n'est pas un mince exploit. Cela nous concerne tous, moi à titre personnel je me ferai vacciner dès que cela me sera permis. C'est la seule façon de sortir de la situation que l'on vit actuellement, la décision du premier confinement date du 13 mars 2020 cela va donc faire presque un an (environ 10 mois), cette longue période n'est donc pas terminée.

Pascal MARTIN : Je tenais à remercier la collectivité de l'effort qui a été fait et la collectivité va pouvoir s'adapter je l'espère, je quitte mon cabinet à l'instant, on a appelé toute la journée et beaucoup d'anciens nous ont appelé et le premier appel ce soir était finalement pour nous informer que tout est complet. On est assailli d'appels, l'attente est énorme, les personnes âgées ont du mal à comprendre le système de Doctolib et au niveau du téléphone c'est toute la journée, mais j'ai demandé à ma secrétaire d'appeler St Lo, la clinique du Parc à Caen afin de pouvoir avoir quelqu'un au téléphone c'est très compliqué apparemment. Pour nous c'est difficile d'expliquer aux gens qu'il faut qu'ils continuent à appeler et qu'il soit patient, il y a donc un embouteillage au niveau des lignes téléphoniques et c'est tout de même inquiétant et nous les médecins on va devoir faire comme en Angleterre vacciner 24/24 et peut être on va devoir vacciner le WE, on est engagé dans une course contre la montre et on va devoir trouver une solution plus rapide dans la vaccination et la prise de rendez-vous.

Marc ANDREU SABATER : L'organisation actuelle permet de répondre au nombre de vaccins disponible, la France obtient 15% des vaccins négociés au niveau de l'Europe et après on a une répartition dans le pays et ce au fur et à mesure des livraisons des laboratoires, on pourrait probablement se donner plus de capacité à vacciner mais il faut avoir les vaccins derrière. Aujourd'hui on a obtenu cette deuxième ligne mais cela reste 15 minutes par personne pour vacciner mais actuellement notre capacité est au maximum. Pour le 24/24 je pense qu'il va falloir attendre les consignes gouvernementales. Concernant la ligne téléphonique c'est un numéro dédié il y a donc 3 moyens de se positionner, il en va de la discipline de chacun, il faut donc être capable de faire patienter les gens. Et la seconde injection de vaccination cela nous retarde aussi. Je sais bien qu'en ces premiers jours il y a une demande de forte rendez-vous.

Pascal MARTIN : Ce qui est inquiétant c'est que l'on nous demande de rappeler et que c'est très difficile d'avoir un rendez-vous.

Marc ANDREU SABATER : Je tenais à remercier d'ailleurs François AMORIM MACHADO qui s'occupe de cette organisation. Mais au final ce qui nous retarde c'est la première prise de rendez-vous car cela bloque 6 semaines de prise de rendez-vous d'où la demande de rappeler la semaine prochaine il va donc falloir être dans la pédagogie et faire patienter les gens.

Pascal MARTIN : Le problème c'est les personnes très âgées.

Marc ANDREU SABATER : D'où la ligne téléphonique qui a été mise en place

Pascal MARTIN : Je voulais de plus prendre la parole concernant les auxiliaires de vie, je souhaite vous interpeller de nouveau, ces femmes qui travaillent énormément et qui ont été exposées sans masque lors de la première vague et qui n'ont pas eu la prime Covid et je pense que l'on peut trouver une solution pour verser la prime Covid 19. Ces jeunes femmes travaillent par l'intermédiaire du CCAS qui est un centre à vocation sociale et ces jeunes femmes ne comprennent pas et je pense qu'aujourd'hui le CCAS a les moyens de se réunir et de voter cette prime. Je pense que le CCAS peut se retourner vers la mairie de Vire si jamais il y a des difficultés financières donc je vous fais cette demande comme je l'ai promis à ces femmes et faisons en sorte que ces primes puissent être versées à ces femmes et ce garçon.

Marc ANDREU SABATER : On connaît bien le sujet tous les deux, pour que tout le monde comprenne bien, pour les auxiliaires de vie il y a deux solutions (elles vont au domicile des personnes âgées pour les aider) :

- Soit elles sont salariées d'une association donc l'employeur c'est le président de l'association,
- Soit c'est un salarié de l'employeur c'est à dire que l'employeur c'est la personne qu'il soigne.

Pour ces auxiliaires leurs employeurs sont les personnes qu'elles aident, donc pour certaines elles ont 20 employeurs c'est pour cela que le CCAS intervient pour faire le lien entre le particulier employeur et le ou la salarié auxiliaire de vie. Le CCAS n'est donc pas employeur on est dans un Etat de droit c'est donc un élément essentiel.

Pour les auxiliaires de vie employées par les associations il y a eu un accord qui a fait que ces auxiliaires de vie salariés de ces associations ont pu bénéficier d'une prime payée par moitié par l'Etat et l'autre moitié par les départements. Cette prime ils la méritent. La difficulté que nous avons ce n'est absolument pas un problème de finance en effet le budget du CCAS a été augmenté de 50 000 euros, c'était un choix politique significatif, on leur a donné de plus gros moyens en vue de la crise sanitaire actuelle.

Ce n'est donc pas un problème de moyen financier, cette absence de prime versée n'est pas liée à cet argument, laissé penser cela c'est faux, d'autant plus que la collectivité a versé à ses agents qui ont été exposés aux risques de contamination environ 70 000 euros de prime et si on en avait la possibilité cette prime aurait été versée à ces auxiliaires de vie.

Par exemple l'agent qui fait le portage de repas à domicile a bénéficié de cette prime. Donc ce n'est pas un problème financier c'est un problème juridique la collectivité ne peut pas sur le plan juridique verser cette prime car si c'était le cas cette prime aurait déjà été versée à ces auxiliaires mais elle se trouvent sous un autre statut.

Si le CCAS prend une délibération pour verser cette prime alors cette délibération va être cassé au niveau du contrôle de légalité c'est à dire que le préfet ne va pas autoriser cette délibération.

Donc pour ma part je ne peux pas faire croire à des gens qu'ils auront une prime surtout quand je sais que les conséquences seront graves. Croyez-moi que si le CCAS pouvait le faire nous le ferions. Je suis intervenu auprès de la ministre pour lui soulever ce problème et je ne suis pas le seul maire, j'ai aussi contacté la FETEM de ce problème et la FETEM en est aussi conscient, mais on se trouve dans une impasse.

Pascal MARTIN : Il n'a jamais été question de dire que le CCAS n'a pas d'argent mais juste que le CCAS a une vocation sociale et je souhaite juste que le CCAS vote une délibération dans ce sens lors d'une assemblée générale.

Ce n'est pas de la démagogie, c'est moral mais ne me traitez pas de malhonnête. L'affaire est close.

Marc ANDREU SABATER : Prouvez moi que l'on peut faire le contraire juridiquement ?

Pascal MARTIN : C'est quelque chose de moral.

Denis DATIN : Tous mes vœux à toutes et à tous, puisque M. Martin évoque la question je tenais à préciser que nous soutenions cette lutte pour les auxiliaires qui souhaitent obtenir cette prime, cependant on observe des CCAS qui maintiennent les auxiliaires en gestion directe, je ne sais pas si M. Martin évoque le cadre de l'aide sociale facultative du CCAS mais si ce n'est pas possible soit.

Mais vous en tant que conseiller départemental avez-vous essayé d'œuvrer en faveur de ces auxiliaires ?

Marc ANDREU SABATER : J'ai eu un échange direct avec le président du département pour lui évoquer ce problème et il en est conscient. Mais personne ne le fait car juridiquement ce n'est pas possible. Et si quelqu'un a une baguette magique à ce sujet je suis toute ouïe. C'est donc pour cela que j'ai saisi la ministre car cette question doit se régler au niveau national. Mais je suis content que l'on partage ce combat tous ensemble et je suis d'accord pour dire qu'il y a une injustice flagrante.

Denis DATIN : Cela fait penser à un projet de loi qui a été déposé sur le social notamment.

Marc ANDREU SABATER : On a des enjeux sociaux dans notre société mais on a une volonté politique ces dernières années de maintenir les personnes à domicile. Mais tout cela ne peut pas se jouer au niveau du CCAS mais au niveau national.

L'ordre du jour du Conseil Communal est ensuite abordé.

I. ENSEIGNEMENT	RAPPORTEUR : CINDY COIGNARD
1. RENTREE 2021 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE	
II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	RAPPORTEUR : LUCIEN BAZIN
2. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU GOLF DE VIRE	
3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A VIRE AVENIR	
III. CADRE DE VIE	RAPPORTEUR : ERIC DUMONT
4. CONVENTION UNAF	
IV. PATRIMOINE	RAPPORTEUR : LUCIEN BAZIN
5. PROGRAMME D'HABITAT LA MERCERIE : VENTE D'UN LOT A BATIR – HAMEAU A – LOT 5	

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Point	Titre de la délibération	VOTE : Majorité	
1.	RENTREE 2021 – MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE	Favorable	17
		Défavorable	8
		Abstention	0

Cindy COIGNARD : Lecture de la délibération.

Marc ANDREU SABATER : On a des personnes qui sont dans la salle aujourd'hui au vu du sujet sensible, et mon prédécesseur a dû faire face à la même chose lors de son mandat. Par contre on est dans un contexte sanitaire qui est contraignant normalement on a un couvre-feu, les élus sont légitimes pour participer à une réunion mais je tenais à préciser que l'on n'a pas mis en place cet horaire de 20h30 pour empêcher les gens de venir loin de là.

On ne veut donc rien dissimuler, ni cacher quoi que ce soit. On passe nos journées à faire respecter les règles sanitaires à nos agents et aux usagers. On a passé notre temps à prendre des décisions qui sont désagréables et pour ce Conseil Communal on était là aussi contraint en terme de nombre de place et je m'excuse pour les personnes qui voulaient venir à ce Conseil Communal mais on a des règles sanitaires à respecter. Aucun débat n'est prévu entre les spectateurs et les élus, les élus doivent pouvoir se prononcer en toute sérénité, donc chers spectateurs vous allez pouvoir parler mais aucun débat n'aura lieu.

PARENT D'ÉLÈVE : Bonsoir à toutes et à tous, bonne année également, nous n'avons pas l'intention de nous exprimer aujourd'hui lors de ce Conseil Communal mais nous souhaiterions nous exprimer au Conseil Municipal du 8 février 2021, nous demandons donc à avoir la parole lors du Conseil Municipal du 8 février 2021.

Marc ANDREU SABATER : Je trouve cela dommage. Car c'est bien ici que le débat doit avoir lieu.

PARENT D'ÉLÈVE : Pour nous c'est une décision Vire Normandie, c'est pour cela que nous demandons à avoir la parole lors du Conseil Municipal.

Marc ANDREU SABATER : Je suis étonné que vous ne vouliez pas vous exprimer lors ce Conseil Communal.

PARENT D'ÉLÈVE : Je suis embêté car on ne devait pas rentrer dans ce dialogue, mais je constate que cette décision sur les écoles va se prendre lors de ce Conseil Municipal. C'est donc pour cela que nous vous demandons de nous exprimer solennellement lors du Conseil Municipal du 8 février 2021.

Marc ANDREU SABATER : Je ne peux pas vous promettre que vous pourrez parler lors du prochain Conseil Municipal.

Denis DATIN : C'est une décision qui interpelle. D'après le projet envisagé par la majorité municipale, il apparaît clairement que des enfants du quartier le plus peuplé de Vire vont être déplacés pour permettre de sauver une école qui n'aura bientôt plus d'enfants (66 élèves prévus de la maternelle au CM2 à la rentrée 2021).

Ainsi, 44 enfants de maternelle devront prendre une navette pour se rendre à Martilly, tandis que des travaux seront à réaliser. De même, 46 élèves se déplaceront quotidiennement vers l'école élémentaire de Malraux. La solution envisagée n'engendrera, de ce fait, pas d'économies, mais plus de dépenses, alors que l'école de Neuville, sans travaux, pourrait largement accueillir les enfants de l'unique classe de maternelle de Saint-Exupéry.

La présente décision apparaît d'abord comme une démarche politicienne afin d'honorer une promesse de campagne, mais en faisant fi d'autres considérations, et particulièrement de l'intérêt des enfants. Les parents d'élèves concernés considèrent avec amertume une proposition abrupte, prise dans un cénacle trop restreint. Dans un courriel adressé à notre collectif, ils dénoncent avec véhémence l'absence totale d'écoute et de prise en compte de solution(s) alternative(s) et ressentent comme injuste cette décision envers un quartier qui n'a pas besoin d'être déstabilisé.

En conséquence, notre groupe regrette la présentation de cette proposition unique, sans concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués avec un choix qui provoquera la fragilisation du lien indispensable entre les équipes enseignantes et les familles.

Nous demandons la mise en place d'une réelle concertation avec l'ensemble des équipes enseignantes, des représentants de parents de toutes les écoles de Vire et des services de la municipalité. Cette réflexion doit reposer sur une analyse fine de la situation avec mise à disposition de tous les éléments chiffrés disponibles (effectifs de toutes les écoles, classe par classe ; nombre et distribution spatiale des naissances à Vire...) afin de réorganiser l'ensemble de la carte scolaire dans une perspective systémique, visant également à enrayer le déclin démographique. Il s'agit donc bien de repenser l'ensemble de la carte scolaire sur le territoire de Vire (en sachant que la question de Vire Normandie se posera dans un futur proche), dans l'optique d'une mutualisation efficiente. Un projet ambitieux et cohérent nécessite d'arrêter de raisonner école par école...sinon, elles finissent par toutes fermer ! Il ne s'agit pas, non plus, de s'opposer à tout prix à une fermeture. Un site peut fermer, mais peut aussi laisser l'opportunité d'ouvrir un autre pôle central, davantage en cohérence avec la distribution de la population viroise. La pertinence d'une implantation pouvant également être un gage patent pour donner l'envie à des familles de s'installer. Notons pour finir que la réflexion doit aussi s'élargir à l'école St-Joseph, en s'interrogeant sur les raisons du manque d'attractivité des écoles publiques et en tentant d'y remédier (tous les parents ne scolarisent pas leurs enfants dans le privé par conviction, mais selon des contingences à identifier avec diligence).

Pour conclure, la solution choisie doit placer l'intérêt des élèves au cœur de la réflexion. Il s'agit d'assurer les meilleures conditions de scolarisation en proposant des répartitions de classes et des effectifs adaptés, en limitant au maximum les temps de trajets et en permettant une stabilité du parcours scolaire.

Maryse DUVAUX : Nous partageons les propos de Denis DATIN. La baisse du nombre d'élèves est aussi constante. Il est donc nécessaire de trouver des solutions à cette situation.

Cependant, nous trouvons inadmissible que la décision de fermer l'école de Neuville et de procéder au regroupement scolaire Malraux-Saint Exupéry, ait été prise par les élus de la majorité et les services, de façon unilatérale, sans aucune consultation des conseils d'écoles, des parents d'élèves et sans réelle discussion au sein de la commission communale.

Cette décision entraînera des difficultés organisationnelles pour les familles, malgré les solutions de transport proposées.

Nous nous interrogeons sur différents points :

- Quels sont les critères qui ont conduit à ce choix ?
- Avez-vous procédé à une étude sur la pérennité des trois classes maternelle de Saint-Exupéry à court terme ? On peut en effet penser qu'une baisse des effectifs d'élèves, dans les deux ou trois ans qui viennent, pourrait à nouveau entraîner des fermetures de classes.
- Une refonte de la carte scolaire de Vire aurait-elle pu être envisagée en y associant toutes parties concernées ?
- Le devenir des bâtiments ?

Merci de votre attention.

Serge COUASNON : Les décisions doivent être prises en Conseil Communal, les questions passent d'abord en commission, elles font l'objet d'un débat or cela n'a pas été le cas, c'est donc la municipalité qui prend cette décision.

Quelques années en arrière lorsque nous avons pris la décision de fermer deux groupes scolaires sur Vire pour éviter de fermer des classes tous les ans, le lundi soir nous avons pris la décision de fermer Saint-Exupéry et Mendes France et le lendemain vous avez fait une conférence de presse et vous avez annoncé que vous ne fermeriez que Saint-Exupéry et la délibération qui avait été acceptée par les élus de Vire a été refusée par les élus de Vire Normandie cela a été la première négation de la charte de la commune nouvelle car suite à une demande de vote à bulletin secret vous avez été confronté à être la minorité et la fermeture de l'école n'a pas eu lieu.

Vous pouvez construire des lotissements mais combien de logements va-t-il y avoir et dans ces pavillons combien d'enfants vont aller à l'école maternelle, si la question ne porte pas sur la démographie, la typologie des quartiers et la qualité de vie des habitants alors on n'avancera pas, je trouve ça lamentable que l'on déplace les enfants d'un quartier qui est dynamique et de devoir les transporter à Martilly alors que l'on pourrait accueillir les enfants de Martilly qui seront de moins en moins nombreux.

Pascal MARTIN : Au départ cette décision a été prise unilatéralement, aucune discussion en commission n'a eu lieu, on est au courant de rien, c'est difficile car les parents d'élèves lors d'un dernier conseil n'avait eu aucun vent de cette décision, là vous êtes face au problème démographique on a 1066 habitants en moins en 5 ans, vous faites face à votre politique d'attractivité qui est en baisse, en effet on est en perte de vitesse.

J'ai vu que vous vouliez reprendre certaines idées de notre programme c'est donc très inquiétant notre perte d'habitant de 7% en 5 ans. Mais vous aviez dit pendant votre campagne que vous ne fermeriez aucune école de proximité. Ce n'est pas en fermant ce lieu vivant que l'on va pouvoir donner une vie équilibrée à Vire Normandie.

Marc ANDREU SABATER : Je vais essayer de répondre aux questions de façon modeste mais je constate que certains sont aux affaires et d'autres ne le sont plus. L'analyse du territoire on l'a en tête et ce depuis le premier mandat et on essaie de mettre cela en œuvre de façon modeste. Mon prédécesseur n'a pas réussi à inverser la tendance démographique et je ne lui jette pas la pierre. Je vous invite à aller voir les chiffres de Bayeux qui font moins bien que nous. Nous on essaie d'être mobilisé. Je constate que certains qui sont parmi vous, ont contribué à ces politiques qui au final sont un échec. Je vais me recentrer sur le sujet et sur cette décision qui est difficile à vivre. A l'époque mon prédécesseur a vécu cette situation et il a pris une décision difficile et il a surtout eu le courage de prendre les décisions qui s'imposaient à lui, il avait d'ailleurs la volonté de fermer Neuville et cela n'était pas possible.

J'assume totalement la décision qui a été prise. Concernant mon programme, on avait acté des regroupements, M. Datin j'entends que vous ne soyez pas d'accord avec ce regroupement mais il va falloir me dire la décision que vous auriez prise. Le regroupement a été expliqué.

M. Martin concernant mon annonce de ne pas fermer d'école de proximité, c'est vous qui avait dit cela et non moi, au contraire nous nous avons dit que nous allions procéder à un regroupement. Or les Virois ne vous ont pas confié la mairie, mais aujourd'hui vous seriez dans la même position que moi à devoir opérer un regroupement de site scolaire. Mais il faut tout de même de la cohérence.

Je vais vous expliquer pourquoi on prend cette décision, on a pris en compte la situation du territoire, beaucoup de choses ont été faites lors des années précédentes, cette baisse de la population constante dure depuis 20 ans. Si je reprends vos arguments alors on aurait les mêmes écoles qu'il y a 20 ans et chacun va juger de la pertinence de ces mots.

Je pense que malheureusement ces décisions étaient obligatoires. Quand on a regroupé la Tour aux Reines, Castel et le Colombier, ces arguments je les aient déjà entendus (intérêts de l'enfant, proximité, etc.)

Par rapport au Colombier la navette est toujours en place aujourd'hui et aucun parent ne se plaint, les enfants sont très bien pris en charge par les équipes pédagogiques, les dispositions permettant la mobilité sont toujours opérationnelles, la capacité des enseignants à discuter avec les parents existent toujours.

On a ce vécu de cette école du Colombier, et d'autant plus avec le pôle de santé qui a pris place dans cette école.

Par rapport aux arguments évoqués, on a l'école Malraux qui va être renforcée car dans ce que l'on propose on a un transfert des enfants de Neuville vers Saint-Exupéry mais dans l'autre sens des élèves de l'élémentaire de Saint-Exupéry vont aller à Malraux donc on conforte Malraux dans ce quartier avec la création de deux classes. Pourquoi Neuville ? Tout simplement, c'est le site scolaire de Vire qui accueille le moins d'enfant et le moins de classe, donc prendre ce type de décision cela me paraît logique et cohérent même si cette décision reste regrettable.

Le renforcement de l'école Malraux est notre priorité notamment avec le centre commercial à côté et le distributeur qui va arriver.

Ici on fait un choix, on aurait pu en faire un autre mais ce choix est fait dans une logique d'aménagement du territoire et ce compte tenu de la démographie scolaire. Il faut que l'on puisse garder des écoles où se trouve des perspectives d'évolution de la population.

On a un projet à St Germain de Tallevende pour un nouveau lotissement en confiant à l'EPFN l'acquisition du terrain qui va être déconstruit et cela a été délibéré, on est déjà dans la réalité des projets, oui cela va prendre du temps mais on a des perspectives nouvelles qui n'existaient pas il y a 3-4 ans. On souhaite clairement renforcer l'école Malraux et on souhaite garder une école dans chaque quartier sauf le quartier sud de Charles Lemaître. Concernant les autres quartiers on souhaite maintenir une école. Le lotissement à St Germain, le choix de venir dans ce lotissement pour les habitants sera sujet au fait qu'il y ait des écoles pour les futurs habitants. C'est donc un choix assumé.

Le mécontentement des parents est normal et habituel et les arguments sont souvent les mêmes, mais on veut donner des réponses : pour le déplacement on apporte une solution de mobilité, le fait qu'ils soient à 5 minutes de leur école précédente cela ne change pas grand-chose, on va faire ce qu'il faut la collectivité s'engage pour cela. Je souhaite que l'on discute avec les acteurs concernés ; on va donc prendre le temps pour cela. L'absence de concertation c'est vrai que je ne suis pas pour le fait de faire une fausse concertation pour une décision qui est déjà prise, je ne veux pas faire croire des choses qui ne se réaliseront pas, donc j'assume cette décision, et nous l'assumons tous. Ensuite on essaie de travailler avec tout le monde pour apporter les réponses.

Je conçois que cela soit critiquable et c'est normal, que vous ne soyez pas d'accord je l'entends mais ce regroupement était nécessaire. Je souhaite maintenant que tout le monde se mette autour de la table pour trouver des réponses aux questions légitimes qui se posent.

Denis DATIN : Vous avez entendu le grief sur le manque de concertation, vous dites que votre maître mot c'est la modestie mais il ne faut pas oublier que vous avez recueilli 20% des votes exprimés et que vous avez 57% des sièges donc j'entends vos arguments sur la loi et la démocratie mais attention à ces mots.

Marc ANDREU SABATER : Il ne me semble pas avoir mis en cause la démocratie, pour moi la décision politique elle compte, je ne suis pas un démagogue je dis ce que je fais et pourquoi je le fais. Cette décision a été prise après la consultation des conseils d'école, j'assume le fait que le rôle du politique c'est de prendre des décisions et donc l'intérêt général prime. Je conçois que vous ne soyez pas d'accord, je ne pense pas que tout cela s'inscrive dans un fonctionnement où l'on puisse remettre en cause la démocratie. Une commission a bien eu lieu en effet contrairement à ce qui a été dit.

Serge COUASNON : C'est le fonctionnement d'un régime totalitaire, on a décidé, on a choisi entre nous, la commission a été informé certes.

Maryse DUVAUX : Effectivement il y a eu une commission le 12 janvier à 17h certes, on nous a présenté un projet mais il n'y a pas eu d'échange préalable comme une commission étudie un dossier et ensuite vous avez reçu les parents d'élèves, cette commission s'est tenue formellement et c'était une information.

Serge COUASNON : Comme les parents d'élèves qui ont été informé de cette décision et cela s'est fait en milieu fermé, donc cela explique pourquoi les anciens membres de cette commission enfance ne vous ont pas suivi.

Marc ANDREU SABATER : S'il y a bien un maire qui a suivi cette commission c'est bien moi et j'ai une commission qui a travaillé là-dessus et j'ai toujours assumé et aujourd'hui que l'on me dise que je n'ai pas respecté le fonctionnement démocratique, je ne suis pas d'accord. Je le regrette mais on ne peut pas me reprocher d'avoir suivi l'avis de la commission et cette commission a été très difficile et j'ai pris chère.

Serge COUASNON : 2 fermetures d'école étaient prévues, et vous n'avez pas suivi l'avis de la commission, en effet une seule école a été fermée.

Marc ANDREU SABATER : J'attends votre proposition pour la deuxième école.

Serge COUASNON : Vous m'avez envoyé au charbon à Martilly, car personne n'a eu le courage d'y aller, il y a eu des résistances à Martilly donc vous touchez à celle de Neuville. Sur l'accélération de la chute démographique on a fait le constat entre 2017 et 2021 que nous avons perdu de la population. Sur Coulonces par exemple sur une seule année on a perdu plus de 300 habitants, si vous ne voyez pas cela il faut vous faire payer des lunettes et vous faire conseiller.

Pascal MARTN : Je tiens à préciser que c'est Vire Normandie qui perd des habitants alors qu'avant c'est Vire qui perdait des habitants

Le Conseil Communal émet à la majorité un avis favorable sur la fusion des groupes scolaires Malraux et Saint-Exupéry selon les conditions décrites dans la délibération.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Unanimité	
2.	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU GOLF DE VIRE	Favorable	25
		Défavorable	0
		Abstention	0

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention

Le Conseil Communal émet à l'unanimité un avis favorable pour modifier un avenant uniquement pour l'année 2020 concernant la convention liant l'association sportive du golf et la collectivité en conséquence suivant les conditions décrites dans la délibération.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Unanimité	
3.	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A VIRE AVENIR	Favorable	25
		Défavorable	0
		Abstention	0

Marie-Noëlle BALLE : Lecture de la délibération.

Marc ANDREU SABATER : C'est une association importante à Vire qui représente plus de 200 commerçants et c'est pour cela que l'on vient en aide à ces commerçants.

Maryse DUVAUX : Il s'agit des 5000 euros qui ont été mis à disposition lors de la tombola ? Donc c'est quelque chose qui a déjà été fait ? Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut soutenir le commerce local, mais je conçois également que nous sommes en situation de crise, donc on est en situation d'urgence et on gère les priorités, la quinzaine commerciale est un évènement récurrent et je pense que l'on aurait pu déjà anticipé et je trouve cela gênant que l'on nous demande notre avis sur quelque chose qui a déjà été fait.

Marc ANDREU SABATER : L'Etat a donné des pouvoirs plus importants aux maires afin de pouvoir gérer les urgences et on ne pouvait pas convoquer un autre conseil avant Noël donc pour que tout ça puisse être engagé avant les fêtes de Noël, je ne doutais pas que le conseil suive cette décision qui est presque évidente. On a été amené à prendre des décisions en urgence.

Lucien BAZIN : C'est quelque chose qui a été évoqué à l'intercommunalité en même temps que la market place, etc.

Le Conseil Communal émet à l'unanimité un avis favorable pour le versement d'une subvention de 5 000 euros au bénéfice de l'associative Vire Avenir suivant les conditions décrites dans la délibération.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Unanimité	
4.	CONVENTION UNAF	Favorable	25
		Défavorable	0
		Abstention	0

Régis PICOT : Lecture de la délibération.
Pas d'intervention

Le Conseil Communal émet à l'unanimité un avis favorable afin d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) suivant les conditions décrites dans la délibération.

Point	Titre de la délibération	VOTE : Unanimité	
5.	PROGRAMME D'HABITAT LA MERCERIE : VENTE D'UN LOT A BATIR – HAMEAU A – LOT 5	Favorable	25
		Défavorable	0
		Abstention	0

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Serge COUASNON : C'est le dernier lot de la Mercerie ?

Lucien BAZIN : Il en reste encore deux.

Serge COUASNON : Va-t-on s'occuper de cela ?

Marc ANDREU SABATER : C'est ce que j'ai évoqué toute à l'heure.

Serge COUASNON : J'ai compris que c'était un aménageur ?

Marc ANDREU SABATER : On diffusera les éléments au moment venu.

Le Conseil Communal émet à l'unanimité un avis favorable suivant les conditions décrites dans la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19.

Le secrétaire de séance :

Roselyne DUBOURGUAIS

